

## Ligne de conduite

## Prise de position sur la chasse au terrier

Par cette prise de position, la Conférence des Services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF) entend se déterminer sur la chasse au terrier, sujette aux critiques récurrentes de la collectivité. Plusieurs initiatives cantonales pour l'abolition de la chasse de milice et diverses interventions politiques montrent que la sensibilité envers la chasse s'est accrue. L'acceptation, en particulier des méthodes traditionnelles de chasse, est actuellement en recul. Un débat de société sur le sens et le but de la chasse et de ses méthodes est légitime à tout point de vue.

**Rôle** Les Services de la chasse et de la pêche sont, en tant qu'autorités administratives, responsables de l'application des législations fédérales et cantonales. À ce titre, ils peuvent apporter à la discussion leur savoir, leur expérience et les présents éléments. La CSF, en tant que Conférence, s'exprime au nom de tous ses membres et fait part de leurs décisions.

**Principe** La Loi fédérale sur la chasse a pour but la protection et l'exploitation équilibrée de la faune indigène, ainsi que la réduction à une proportion supportable des dégâts causés par la faune sauvage. La législation sur la protection des animaux doit être respectée dans l'organisation et la pratique de la chasse.

**Exploitation** La LChP n'exige de la part des cantons aucuns objectifs de chasse, mais permet de manière générale, l'exploitation des animaux sauvages, dont les populations ne sont pas en danger. Leur exploitation ne nécessite aucune justification et le choix de la méthode de chasse n'est pas pertinent pour son acceptation. Ainsi, une forme de chasse peut ne servir qu'à l'exploitation, sans qu'elle ne joue de rôle de régulation. Par exploitation, la CSF entend l'utilisation au moins partielle de l'animal chassé. La fourrure du renard est aujourd'hui encore demandée.

**Régulation** La régulation sert à la conservation de la diversité des espèces et des habitats. Les avis d'experts divergent pour savoir si et comment la régulation des populations de renards peut y contribuer. Ce qui est certain, c'est que pour influencer les populations de renards, il faut un objectif de chasse spécifique et une mise en œuvre cohérente des mesures de chasse. Seules des méthodes ciblées sont à même de permettre une réduction locale des populations de renards.

**Pertinence** La chasse au terrier est pratiquée dans quelque 10 cantons. Dans le canton de Thurgovie, elle a été abolie en 2017. Dans d'autres cantons, des interventions politiques visent à atteindre le même but. La chasse au terrier est une forme efficace de chasse au renard. Elle n'a par contre aucune incidence générale sur la chasse.

## Résumé

- La CSF considère que la chasse au terrier est éthiquement acceptable et respectueuse de la protection des animaux. D'autres améliorations ont été obtenues par les adaptations législatives de 2015. Par son exigence, la formation des chiens de chasse y contribue grandement.
- Il est du devoir de chaque canton, comme législateur, de proscrire ou de limiter des méthodes de chasse. Les exigences posées à la chasse sont dépendantes des conditions spécifiques. Ceci explique que les objectifs et les stratégies varient fortement.
- La collectivité et le législateur doivent se retrouver sur les exigences éthiques posées envers la chasse. Avec leurs informations spécifiques, les Services cantonaux de la chasse et de la pêche se tiennent à disposition pour un débat de société.

Assemblée plénière de la CSF, novembre 2018 / mai 2019